



santé
famille
retraite
services

Midi-Pyrénées Nord

Rodez, le 17 février 2026

Exp. MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
107854

**Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2026
AYMARD BENOIT**

Références : 1820546042015 NN2G 46 142

MONSIEUR AYMARD BENOIT
LD LES CLAUX BAS
46150 CRAYSSAC

Date d'exigibilité : 02/03/2026
Date limite de paiement : 31/03/2026

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2026.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2025. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	650,65 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	184,71 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	302,75 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	28,00 Eur
Contribution(s) FMSE 2026	25,00 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	110,25 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	312,55 Eur
C.R.D.S	23,10 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	1 724,51 Eur

Comment procéder au paiement ?

La somme de **1 724,51 Euros** est à payer au plus tard le 31/03/2026.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

- Prélèvement
- Télé-règlement
- Virement bancaire

MSA MPN
180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Tél : 05 63 48 40 00
mpn.msa.fr

RODEZ (siège social)
CAHORS
ALBI. MONTAUBAN



TALON D'IDENTIFICATION A JOINDRE A VOTRE PAIEMENT

* prière de ne pas agraffer



Midi-Pyrénées Nord

AYMARD BENOIT
1820546042015 (NN2G)

CN-26



Facture n° 01286123707927

Montant : **1724,51** euro(s), à payer pour le 31/03/2026